



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

protection

Question écrite n° 29094

Texte de la question

M. Jacques Bompard appelle l'attention de Mme la ministre des droits des femmes, porte-parole du Gouvernement, sur l'égalité homme-femme face à la mort. Il appert qu'il existe une réelle inégalité et discrimination quant à l'âge de décès des hommes et des femmes. En effet, l'espérance de vie de ces premiers ne s'élève qu'à 78,1 ans, contre 84,8 ans pour ces dernières. Or, si nous sommes égaux à la naissance, comment peut-on concevoir de ne plus l'être au moment de la mort ? Il lui demande ce qu'elle entend faire pour que la mort assure une égalité de traitement à l'ensemble de ses clients, sans discrimination de sexe.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bompard](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29094

Rubrique : Mort

Ministère interrogé : Droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 juin 2013](#), page 5988

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)